



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 4

- Excusé(e)s : 0

- Absent(e)s non
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 21 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Tavernier à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-104-4.1.1
28/11/2022

Mise à jour du tableau des effectifs de la CCPO

Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2022-45 du conseil communautaire du 28 mars 2022 concernant la mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°2022-57 du conseil communautaire du 16 mai 2022 pour la création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ;

Vu la délibération n°2022-58 du conseil communautaire du 16 mai 2022 pour la création d'un emploi permanent ;

Vu la délibération n°2022-92 du conseil communautaire du 26 septembre 2022 pour la création d'un emploi permanent ;

Considérant qu'il convient :

- de prendre en compte les inscriptions de l'école de musique pour la rentrée 2022/2023 et l'ajustement du temps hebdomadaire du personnel en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- d'ouvrir un poste de gestionnaire ressources humaines au cadre d'emploi de rédacteur territorial pour un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le cadre du dispositif prévu par l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- d'intégrer les créations de poste votées par le conseil communautaire sur l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération du : 28-11-2022

EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	NB DE POSTES BUDGETISES	DUREE HEBDOMADAIRE		NB DE POSTES POURVUS	NB DE POSTES VACANTS			
				TC	TNC					
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	A	3	3	35,00		2	1		
	REDACTEUR	B	5	5	35,00		3	2		
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6	5	35,00		5	1		
ANIMATION	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	35,00		1	0		
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	2	2	35,00		0	2		
	TECHNICIEN	B	6	6	35,00		6	0		
	AGENT DE MAITRISE	C	2	2	35,00		1	1		
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35,00		1	0		
CULTURE	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	1	1	35,00		1	0		
	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	1			1	12,00	1	0	
	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	14	1	20,00		1	17,00	1	0
						1	15,00	1	0	
						1	14,00	1	0	
						1	10,00	1	0	
						1	8,00	1	0	
						1	7,00	1	0	
						1	6,25	1	0	
						2	5,50	2	0	
						2	3,00	2	0	
						1	2,50	0	1	
			1	2,00	1	0				
NB D'EMPLOIS PERMANENTS			42	27	TC	14	TNC	34	8	

EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	CAT.	NB DE POSTES CREES	DUREE HEBDOMADAIRE			NB DE POSTES POURVUS	NB DE POSTES VACANTS	
				TC	TNC				
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	A	1	1	35,00		0	1	
	REDACTEUR	B	1	1	35,00		0	1	
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4	4	35,00		1	3	
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	3	3	35,00		1	2	
	TECHNICIEN	B	1	1	35,00		0	1	
	ADJOINT TECHNIQUE	C	3	3	35,00		0	3	
CULTURE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	2	2	20,00		0	2	
NB D'EMPLOIS NON PERMANENTS			15	15	TC	0	TNC	2	13

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 012

Télétransmise en Préfecture le - **1 DEC. 2022**
 Affichée le
 Certifiée exécutoire le - **1 DEC. 2022**

Pour extrait conforme au registre,
 Pierre BALLELIO
 Président



Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20221128-D-2022-104-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022